

Dossiers pour inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins du Tchad (ONMT)

- ❖ Demande manuscrite adressée au Président de l'Ordre
- ❖ Copie authentifiée des diplômes (BAC, doctorat et diplôme de spécialité)
- ❖ Curriculum vitae (CV)
- ❖ Attestation d'inscription ou carte d'adhésion à l'ordre des Médecins du pays d'origine ou du dernier lieu d'exercice (pour les expatriés)
- ❖ Carte de séjour pour les expatriés sauf pays de la CEMAC
- ❖ Certificat de Nationalité
- ❖ Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois
- ❖ Certificat médical
- ❖ Deux (2) photos d'identité
- ❖ Copies de tous les relevés des notes de la faculté de médecin
- ❖ Certificat de stage clinique
- ❖ Procès-verbal de soutenance (en cas thèse soutenue)

Taux d'inscription (payable à l'ONMT ou au N° compte ci-dessous)

- Nationaux : Vingt cinq mille (25 000) francs CFA (**Non remboursable**)
- Code de déontologie médicale (2000) francs CFA (**obligatoire**)
- Annuaire statistique des médecins (5 000) francs (**obligatoire**)
- Expatriés : Cinquante mille (50 000) francs CFA **Non remboursable**)
- Demande d'agrément (100 000) francs CFA pour les médecins exerçant dans les ONG **Non remboursable**)

Taux de cotisation annuelle (payable à l'ONMT ou au N° compte ci-dessous)

A honorer avant le 30 juin sinon pénalité de 20% des taux respectifs.

- Nationaux : Quarante-huit mille (48 000) francs CFA
- Expatriés : Cent vingt mille (120 000) franc CFA

N'Djamena le 20 Janvier 2023

Le Président de L'Ordre Des Médecins du Tchad

Dr MBAINGUINAM DIONADJI

